

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-132

présenté par
M. Bompard et M. Collard

ARTICLE 22

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par souci de cohérence, on ne peut à la fois créer une taxe carbone et en même temps vouloir re-fiscaliser les biocarburants.